



remboursement de l apl

Par **zitte974**, le **06/05/2019** à **20:16**

bonjour

je suis propriétaire de 2 appartements qui sont loue

il y a environ 2 ans un locataire a quitter l appart 1 pour emmenager dans l appart 2

il a fait une permutation de logement et reste donc mon locataire avec le versement de son apl sur mon compte bancaire.

aujourd'hui la caf me reclme le remboursement de ces 2 années d allocation car mon locataire n a pas déclaré ce changement d appartement a la caf .

je dois rembourser 6000 euros

est ce que je peux contester et faire annuler cette dette vu qu il n y a pas eu fraude .

merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **06/05/2019** à **20:33**

Bonjour

Vous devez prendre rendez-vous pour aller expliquer votre cas et éventuellement avec le médiateur.